

EPIDOR

GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

AVIS AUX USAGERS n°2026-531

RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA NAVIGATION

Communes : St Sozy/Meyronne/Lacave

Département : Lot

Rivière : Dordogne

Date de début : 12 août 2026

Date de fin : indéterminée

Evènement : un arbre couché dans la rivière en rive gauche au niveau de la tête d'îlot pouvant présenter un risque pour la navigation.

En application du décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 et de l'article L.4241-3 du code des transports, EPIDOR prend une mesure d'interruption de la navigation. A compter de ce jour **la navigation est interdite dans le bras de gauche au niveau de l'îlot situé l'aval du pont de Meyronne sur la rivière Dordogne jusqu'à résolution du problème.**

